

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

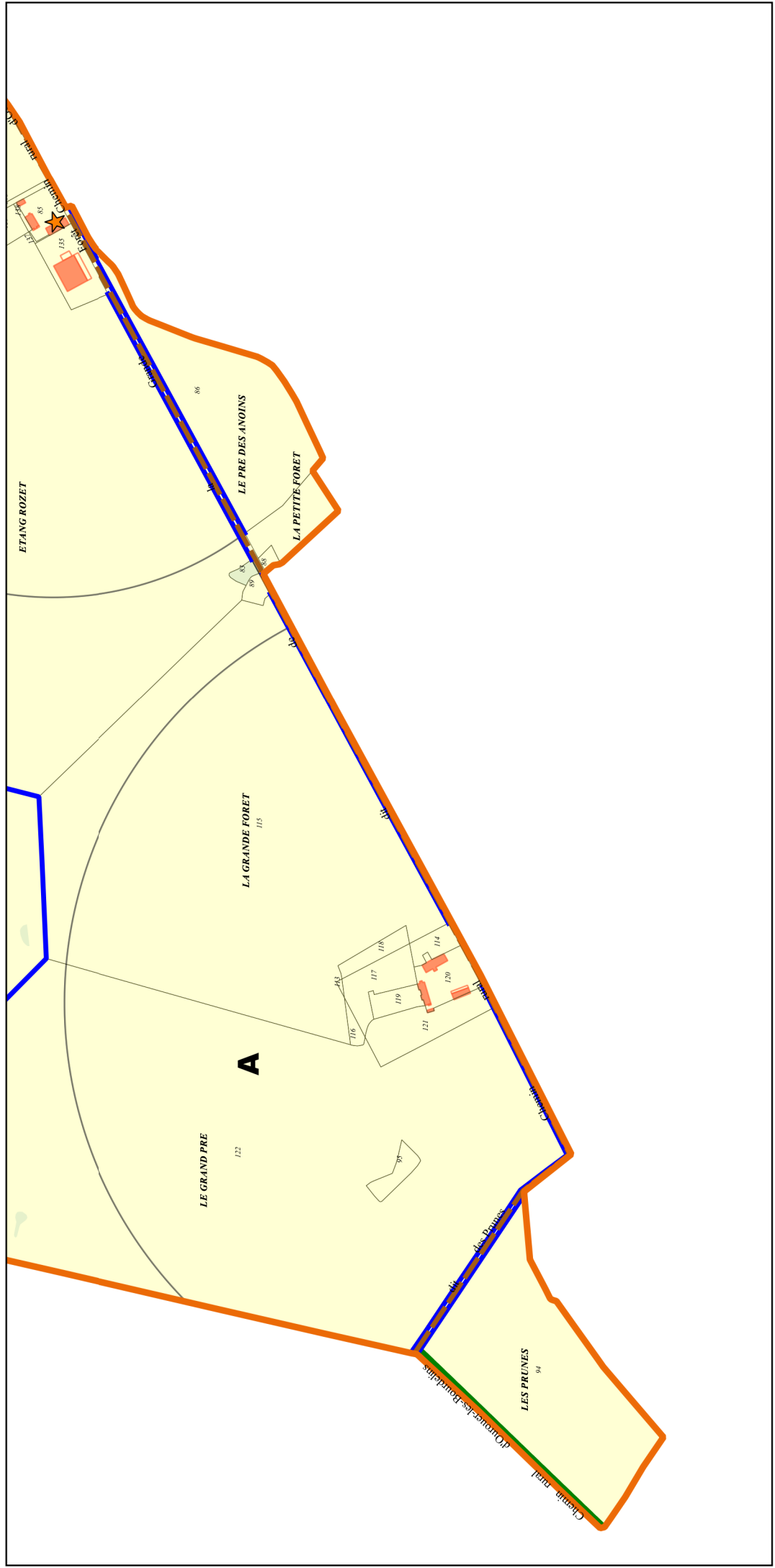
3 - Règlement d'urbanisme
2 - documents graphiques

a - Ensemble du territoire au 1 / 8000e

6 - Germigny-L'Exempt

PLUi :	Delibération du conseil communautaire en date du :
Approbation :	29 mars 2021

Bureaux d'études :	Précisa MORELLON Urbanisme	BLOS Environnement	TC & EP architecture
--------------------	-------------------------------	-----------------------	-------------------------



Légende

LES DIFFÉRENTES ZONES

- Us, Ula, Upa, Up : zone urbaine dense de centre-villes (Us) et centre-bourgs (Up, UpA, Up)
- Ubi, Upi : zone urbaine inondable dense (Ubi), patrimonial (Upi)
- Ui : zone urbaine généraliste
- Uj : zone urbaine généraliste inondable
- Uc : zone d'équipements collectifs
- Ue : zone d'activités économiques / Secteur Ueh
- IAUb : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
- IAUe : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
- 2AUb : zone à urbaniser alternative à vocation d'équipements collectifs
- 2AUc : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
- 2AUE : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
- A : zone agricole
- As : zone agricole de biodiversité
- Ab : zone agricole constructible à vocation d'habitat
- Ac : zone agricole constructible à vocation d'activités économiques
- N : zone naturelle
- Ni : zone naturelle inondable
- Nb : zone naturelle de biodiversité
- Nbi : zone naturelle de biodiversité inondable
- Nc : zone naturelle à vocation de carrière
- Ndi : zone naturelle inondable à vocation de carrière
- Nel : zone naturelle constructible inondable à vocation d'activités économiques
- Nl : zone naturelle à vocation de loisirs
- NLI : zone naturelle à vocation de loisirs inondable
- NLC : zone naturelle constructible à vocation de loisirs, NLA : à Apremont-sur-Ailler
- Npv : zone naturelle pour photovoltaïque au sol
- Limite des communes
- Cours d'eau permanent

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- Emplacement réservé
- Élément de paysage
- Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous sol
- Éléments de la trame verte et bleue : réservoirs et corridors écologiques
- Éléments de la trame verte et bleue : cours d'eau et zones humides
- Éléments de paysage
- Chemins à conserver et à créer
- Éléments de la trame verte et bleue
- Éléments de paysage
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Éléments de la trame verte et bleue
- Secteur pour le maintien de la diversité commerciale

Liste des emplacements réservés

Numéro	Commune	Objet	Bénéficiaire
1	La Chapelle-Hugon	Atelier municipal	Commune
2	Le Chatauy	Parc	Commune
3	Le Chatauy	Aménagement paysager	Commune
4	Le Chatauy	Aménagement paysager	Commune
5	Cours-les-Barres	Extension du cimetière et parking	Commune
6	La Guerche-sur-Aubois	Équipement public	Commune
7	La Guerche-sur-Aubois	Extension espace sportif et de loisirs	Commune
8	Jouir-sur-Aubois	Voie de desserte de la zone AU	Commune / CCBELVA
9	Jouir-sur-Aubois	Accès à la zone d'activités	Commune
10	Marcelles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
11	Marcelles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
12	Marcelles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
13	Menetou-Culture	Jardin du souvenir (cimetière)	Commune
14	Cours-les-Barres	Réaménagement de l'ancien étang	Commune
15	La Guerche-sur-Aubois	Équipement public	Commune
16	Torçeron	Création d'une voie de desserte	Commune
17	Cuffy	Équipement public et aire de covoiturage	Commune

